



Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas de vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des budgets annexes. A Saint-Laurent-sur-Gorre trois activités industrielles et commerciales sont retracées dans des budgets annexes (station-essence, assainissement collectif, Lotissement de La Borie).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L1612-7 autorise, dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le Conseil Municipal.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRES DEPENSES		CA 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère général	639 616,68	759 170,00
O12	Charges de personnel	617 383,20	672 863,00
C014	Atténuations de produits	683,00	1 050,00
65	Autres charges de gestion courante	270 980,20	128 590,00
66	Charges financières	12 716,52	10 868,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	50,00
O22	Dépenses imprévues		0,00
	<i>Dépenses réelles</i>	1 541 379,60	1 574 091,00
O42	Opérations d'ordre	53 956,60	57 623,00
O23	Virement à la section d'investissement		228 904,00 €
	Total	1 595 336,20	1 860 618,00

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	529	551	580	596	707	710	759
Charges de personnel	503	524	521	554	577	605	673
Atténuation de produits	0	0	0	50	0	1	1
Autres charges de gestion courantes	112	104	138	176	145	292	129
Charges financières	20	19	17	16	14	12	11
Charges exceptionnelles	3	3	3	3	0	1	1
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 265	1 233	1 308	1381	1487	1625	1574

En milliers d'euros

B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2024 les taux d'imposition n'augmenteront pas.

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%	60,25%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	Néant	15,75%	15,75%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		CA 2023	BP 2024
O13	Atténuations de charges	21 143,90	8 000,00
70	Produits des services, du domaines	65 818,13	90 590,00
73	Impôts et taxes	206 315,56	206 315,00
731	Fiscalité locale	761 156,28	739 473,00
74	Dotations et participations	459 671,31	388 429,00
75	Autres produits de gestion courante	151 139,12	153 000,00
76	Produits financiers	26,90	
77	Produits exceptionnels	1 387,36	1 000,00
	<i>Recettes réelles</i>	<i>1 666 658,56</i>	<i>1 586 807,00 €</i>
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
OO2	Résultat reporté	273 930,64	272 569,00
	Total	1 941 831,20	1 860 618,00

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
16 Capital des emprunts	39 175
16 Cautions reversées/Ecritures vente	6 120
23 Aménagement carrefour de Gorre	86 000
23 Eclairage public 2023	43 943
23 Travaux bâtiments divers 2023	1 110
23 Travaux bâtiments 2024	20 000
23 Réaménagement restaurant scolaire	272 450
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	500 318
23 Huisseries/volets école primaire	124 000
21/23 Aménagement logements temporaires	28 000
23 Plans d'eau	8 000

21/23 Aménagement aire camping-cars	106 000
21 Acquisitions 2024	12 600
20 Etude Lotissements	6 000
20/23 Bordures & trottoirs	390 600
20 Etudes salle des fêtes	7 500
21 Matériels & agencements 2023	26 000
21 Matériels & agencements 2024	34 112
27 Avance budget lotissement Sadi Carnot	153 547
Total dépenses réelles	1 865 475
040 opérations d'ordre entre sections	1 242
041 Opérations patrimoniales	21 527
Total dépenses investissement de l'exercice	1 888 244

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
10 FCTVA	95 464
10 Taxe d'aménagement	4 000
27 Remboursement avance budget station	18 208
024 produits des cessions	127 160
165 cautions encaissées	1 000
13 Subvention Eclairage public 2023	25 046
13 subventions travaux Eglise	482 261
13 Aménagement restaurant scolaire	113 872
13 Huisseries/volets école primaire	48 849
13 Subvention City Stade	28 480
13 Bordures & trottoirs	128 000
13 Subvention étude salle des fêtes	1 666
13 Subvention Région abribus	2 400
1068 Excédents de fonctionnement 2023 capitalisés	73 925
Total recettes réelles	1 150 331
021 virement de la section de fonctionnement	228 904
040 opérations d'ordre entre sections	57 623
041 opérations d'ordre entre sections	21 527
001 Excédent d'investissement reporté	429 859
Total recettes investissement de l'exercice	1 888 244

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09

2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dettes par habitant

Au 01/01/2024 : 1415 habitants ; dette par habitant 161,18€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2024 : 672 863€ soit 42,75% du total des dépenses prévues de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur TC
- 1 Adjoint administratif TC
- 1 Adjoint administratif TNC
- 3 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe TC
- 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint Technique TC
- 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe TNC
- 3 Adjoints techniques TNC
- 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Note : depuis juillet 2023 ce budget est Hors Taxe

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 90 520€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; les intérêts des emprunts ; les amortissements.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « virement à la section d'investissement » d'un montant de 37 046€ a été inscrite.

- Recettes : 90 520€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR, les participations à l'assainissement collectif, l'amortissement des subventions d'investissement et l'excédent de fonctionnement reporté (34 473€).

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 358 102€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, le solde des travaux de réhabilitation du réseau de l'Avenue Jean Moulin et des branchements nouveaux de bâtiments aux réseaux d'assainissement.

- Recettes : 358 102€

Elles consistent en les amortissements, le solde d'une subvention pour le diagnostic de l'assainissement collectif, les subventions attendues pour le programme du réseau Avenue Jean Moulin, le virement de la section de fonctionnement. Un emprunt d'un montant va être contracté en 2024 pour les travaux sur le réseau de l'Avenue Jean Moulin.

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3658.76	1 829,75
2024	1 864.40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2024 : 1415 habitants ; dette par habitant 1,29€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 1 608 546€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2023.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « dépenses imprévues » d'un montant de 64 403€ a été inscrite.

- Recettes : 1 608 546€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, prévision des stocks au 31/12/2024 et l'excédent de fonctionnement 2023 reporté (60 607€).

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 170 102€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, la prévision des stocks au 31/12/2024.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, deux lignes d'équilibre « travaux divers » d'un montant de 90 955€ et Concessions (logiciel) d'un montant de 3 000€ ont été inscrites.

- Recettes : 170 102€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2023, et l'excédent d'investissement 2023 reporté (109 909€).

Ce budget n'a pas d'emprunt.